

CFDT Construction bois / BTP - Bretagne : Quand la négociation et le dialogue social payent !



Une revalorisation générale des minima salariaux pour les métiers de la construction bois, du bâtiment et des travaux publics s'applique depuis janvier 2019, en Bretagne. Des accords sur lesquels revient Christian Poullaouec, Coordinateur régional CFDT de la branche du bâtiment, des Travaux publics et des métiers de la construction. Il aborde aussi les enjeux du dialogue social dans un contexte agité et le cadre des grandes réformes qui se mettent en place.

On sait le déficit d'image de la représentation syndicale en France. La méfiance de l'opinion quant à l'efficacité de l'action des syndicats est notoire. Ce qui rejoint le faible taux de syndiqués, le plus faible d'Europe - autour de 11%, public/privé confondu. Une érosion à laquelle échappe la CFDT devenue après les élections professionnelles de mars 2017 la première organisation syndicale du secteur privé, avec 30,32 % des suffrages obtenus au niveau national. 31,42 %, en Région Bretagne, pour la branche construction.

En offrant le visage d'un syndicat réformiste et en sortant du cliché de la seule revendication de rue, la Confédération Française des Travailleurs a su asseoir sa crédibilité auprès de nombreux salariés. Grâce aussi à une organisation fédérale ancrée d'une part sur le champ professionnel (une division basée sur les branches d'activités et la spécificité des métiers qui leur sont liées), d'autre part sur le champ géographique (la garantie d'une connaissance de terrain, de la nature des bassins d'emploi et au final des problématiques interprofessionnelles qui s'y manifestent).

C'est l'exemple de l'Union Régionale Construction Bois (URCB-CFDT Bretagne) qui regroupe tous les secteurs liés à l'acte de construire, à savoir ceux du bâtiment et des travaux publics, dans les départements du Finistère, des Côtes d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Son coordinateur régional, Christian Poullaouec, souligne **"l'importance du**

dialogue social au sein des entreprises régionales concernées", et se félicite **"que des accords de branche ait pu se dégager suite aux négociations paritaires régionales annuelles de décembre dernier"**. Résultat sur la fiche de paye et le pouvoir d'achat : + 2,1% dans le bâtiment ; + 2,5% dans les travaux publics pour chaque ouvrier et agent de maîtrise, sur les minima salariaux. À noter que tous les salariés du BTP, y compris les salariés des TPE dépourvus de représentants syndicaux, en bénéficient.

Les résultats de ces négociations sont disponibles sur simple demande par sms ou mail : 06 81 50 02 59

coord.bretagne@construction-bois.cfdt.fr

Repositionner le syndicalisme et l'entreprise au sein des débats

Face aux délégations patronales, 5 syndicats étaient présents autour de la table pour obtenir une revalorisation des minima salariaux, mais aussi des indemnités de déplacement ou encore de repas. **"Si la CFDT a pu peser de tout son poids dans les discussions, c'est en s'appuyant sur sa représentativité, de même que sur sa force de proposition, elle-même construite à partir d'une expertise du terrain"**, souligne Christian Poullaouec. **"Compte tenu du besoin de compétences du secteur, il est nécessaire d'attirer de nouveaux collaborateurs. Et s'il faut donner de l'attractivité à nos métiers, cela passe par la revalorisation des rémunérations"**. Un message entendu donc et un compromis obtenu, dans un contexte qui alerte. Le mouvement des Gilets Jaunes atteste d'une profonde inquiétude face aux difficultés des personnes et au sentiment d'injustice dans la répartition des ressources et dans la contribution aux impôts. Mais ce mouvement a montré qu'il participait de la défiance enregistrée vis à vis des élus politiques, quels qu'ils soient. Paradoxalement, les instances gouvernementales ont donné de l'eau au moulin en contournant et en ignorant les corps intermédiaires - dont les syndicats - et en lançant un train de réformes à marche forcée.

"Pourtant, c'est au sein des entreprises que se jouent au quotidien les avancées sociales. La hausse du pouvoir d'achat qui profite aujourd'hui aux salariés bretons du BTP, est passée par la négociation dans les entreprises. Et donc par la représentation syndicale telle que la porte la CFDT, à savoir fondée sur les valeurs de la démocratie, de l'engagement et de l'action. De l'action pas pour l'action, mais construite sur des objectifs dans la perspective de compromis et de résultats au bénéfice des salariés".

Des chantiers à suivre...

Les réformes sur la table se nomment "Loi d'orientation sur les mobilités" incluant des dispositifs pour le transport, essentiel dans le domaine du BTP. En lien direct avec le programme de transition énergétique. **"Une nécessité pour la planète autant qu'une opportunité pour nos secteurs d'activités, pour peu que les pouvoirs publics initient un début de financement à ce sujet"**.

Autre sujet d'actualité : 2019 sera l'année de la mise en place des CSE (Comité Social et Économique) dans les entreprises, qui fusionnent et remplacent les anciens Comité d'entreprise (CE), Délégation du personnel (DP), Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)... **"Les futurs élus au CSE auront donc des missions plus complexes et diversifiées. C'est pourquoi la CFDT met en place un accompagnement et des formations spécifiques à leur destination"**.

Enfin, la CFDT Bretagne assure un accueil de proximité et organise des permanences relatives au Droit du Travail, l'assistance juridique ou encore le suivi prudhommal (sur

rendez-vous <https://bretagne.cfdt.fr>).

"À l'heure d'une société qui évolue très vite et où les doléances montent, le dialogue et l'action syndicale sont plus que jamais nécessaires. L'occasion de rejoindre une organisation syndicale donnant priorité à la participation démocratique de ses adhérents".



VOS CONTACTS DEPARTEMENTAUX

- Pour le 29 : Christian POULLAOUEC
07 69 30 33 86

finistere@construction-bois.cfdt.fr

- Pour le 22 : Nicolas LE STRAT
06 73 40 67 50

bretagnearmorique@construction-bois.cfdt.fr

- Pour le 56 : Xavier LEGRAND
06 28 91 02 94

bretagnearmorique@construction-bois.cfdt.fr

- Pour le 35 : Jean-Pierre BREHE
06 95 93 82 35

illevilaine@onstruction-bois.cfdt.fr

Pour consulter le site fédéral, suivez ce lien :

www.cfdt-construction-bois.fr/